

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	16 septembre 2025
Délibération N°	20
Date de la convocation	5 septembre 2025
Objet	7.10 Divers - Clôture financière d'opération - 0409 - Murviel les Montpellier - Résidence Les Saliniers - Acquisition en VEFA de 29 logements collectifs sociaux

L'an deux mille vingt-cinq le seize septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, M FOUILHE, M MAULANDI, M MORALES, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Patricia WEBER, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Clémence ARTIERES (pouvoir à M GAUDY)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M RIGAUD)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Michel MEJEAN (pouvoir à MME WEBER)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Valérie REYNES, (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250916-20250916-20-DFI-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Objet : 7.10. DIVERS - Clôture financière d'opération - 0409 - MURVIEL LES MONTPELLIER
résidence Les Saliniers - Acquisition en VEFA de 29 logements collectifs sociaux

Le 16 septembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président
ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à
compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22,
n° AD/290424/H/2 et n° AD/170225/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault
fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la fiche financière et comptable de l'opération d'acquisition en VEFA de 29 logements
collectifs sociaux de la résidence Les Saliniers située à Murviel Les Montpellier.

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du
document annexé à la présente reprenant le montant des honoraires, des travaux
effectués (T.C.E., lots séparés ...),

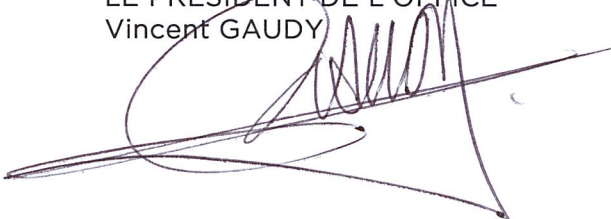
ARTICLE 2

Décide de procéder à l'affectation de fonds propres sur cette opération pour un montant de
310 206.90 euros (cf annexe 1)

ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Vincent Gaudy', written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250916-20250916-20-DFI-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

0409 MURVIEL LES MONTPELLIER
Résidence les Saliniers
Acquisition en VEFA de 29 logements collectifs sociaux

TABLEAU N° 1

Prix de revient de l'opération

- Charges Foncières (terrain,notaire,branchements)	823 420,81
- Construction (TCE, lots séparés....)	3 172 307,01
- Honoraires (ingénierie, contrôle technique....)	68 630,08
TOTAL :	4 064 357,90

TABLEAU N° 2

Financement de l'opération

A) Financement Principal

- Prêt CDC Plus Construction	1 578 428,00
- Prêt CDC Plus Foncier	496 161,00
- Prêt CDC Plai Construction	561 068,00
- Prêt CDC Plai Foncier	228 744,00
- Prêt CDC Booster	435 000,00
S/Total I	3 299 401,00

B) Financement Complémentaire

- Prêt Action Logement	30 000,00
S/Total I	30 000,00

C) Subventions

- Subvention Etat (Aide à la Pierre)	80 000,00
- Subvention Conseil Départemental (production)	330 000,00
- Subvention Régionale	14 750,00
S/Total II	424 750,00

D) Affectation Fonds Propres C/10672	310 206,90
TOTAL	4 064 357,90

